



JFD/lr

VENTE D'UNE MAISON
sise 19 rue des Tanneries à
Périgueux

DELIBERATION

Séance du 2 juin 2009

Etaient présents : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET, 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2^{ème} adjoint, Mme REINHART 4^{ème} adjoint, M. MATHIVET 5^{ème} adjoint, Mme LABAILS 6^{ème} adjoint, M. BOUDY 7^{ème} adjoint, Mme ROUGIER 8^{ème} adjoint, M. BOURGEOIS 9^{ème} adjoint, Mme PATRIAT 10^{ème} adjoint, M. LE GUAY 11^{ème} adjoint, Mme NOUGUEZ, M. DUPUY, M. GELINEAU, Mme CHARLES, M. MOUTAWAKKIL, Mme TYTGAT, Mme KARASSEFF, Mme M. GERAUD, M. REBOUL, Mme LAFFARGUE, M. DESMESURE, Mme MOULENES, M. BELLOTEAU, Mme MARCHAND, M. LINTIGNAC, Mlle MANIOS, M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER Mme SANJUAN, Mme PERRAUD-DAUSSE, M. CORNET, Mme MONTEIL-MAYAUD (départ 19h.20 mandataire Mme RAT-SOULLER) formant la majorité des membres en exercice

Absents, excusés : M. LE VACON 3^{ème} adjoint (mandataire M. GERAUD), Mlle DELORD (mandataire Mme MOULENES), Mme PUJOLE (mandataire Mme SANJUAN), Mme LAURENT-SAUVAGE (mandataire M. CORNET)

Absentes : Mlle BOUSSARIE, Mme DARTENCET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du service du Domaine du 13 novembre 2008,

VU l'avis de la Commission Municipale des Affaires Financières et Economiques du 25 mai 2009,

CONSIDERANT le rapport présenté par Monsieur Michel MOYRAND, maire,

« La Commune est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 19 rue des Tanneries à Périgueux, figurant au cadastre sous le numéro 531 de la section BR, pour une contenance de 4 a 84 ca, qui est actuellement libre après avoir été loué pendant plusieurs années.

Les emprises supportant ce bien ne sont pas nécessaires pour mener à bien les projets de la Commune, et sa remise en location entraînerait une charge financière importante, compte tenu des travaux de remise à niveau nécessaires.

Ce bien a donc été mis à la vente, et plusieurs propositions nous sont parvenues.

La plus intéressante s'élève à 140 000 €. Elle a été présentée conjointement par Madame Claire HUGUET et Monsieur Benoît WARNEYS.

Le prix de ce bien a été évalué par le service du Domaine, dans un avis du 13 novembre 2008, à la somme de 145 000 €, avec une marge de négociation de 10%. »

- DECIDE -

Article 1° : que la commune procède à la cession de l'immeuble décrit ci-dessus, figurant au plan cadastral de la commune sous le numéro 531 de la section BR, à Madame Claire HUGUET et Monsieur Benoît WARNEYS, moyennant le prix principal de 140 000 €.

Article 2° : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis, ainsi que l'acte authentique à intervenir, avec les acquéreurs ou tout autre qui viendrait à s'y substituer.

Article 3° : que le financement des frais relatifs aux états obligatoires (termes, plomb, amiante), sera assuré au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

LE MAIRE,

Michel MOYRAND

Délibération publiée le :
5 juin 2009